



**Commission Sous Régionale des Pêches
(CSRP)**

Secrétariat Permanent

**Missions et Fonctions
Attribuées aux Départements
du Secrétariat Permanent
de la CSRP**

Février 2009

Table de matières

1	DEPARTEMENT HARMONISATION DES POLITIQUES ET DES LEGISLATIONS	1
2	DEPARTEMENT RECHERCHE ET SYSTEMES D'INFORMATION	2
3	DEPARTEMENT SUIVI, CONTROLE ET SURVEILLANCE	3
4	SERVICE ADMINISTRATIF ET FINANCIER.....	4
5	SERVICE COMMUNICATION ET RELATIONS PUBLIQUES.....	5

1 Département Harmonisation des Politiques et des Législations

Le Département Harmonisation des Politiques et des Législations est chargé de faire de la CSRP une référence internationale en matière d'harmonisation des politiques et des législations en matière de pêches. Il est également chargé d'appuyer le Secrétaire Permanent dans sa politique d'élaboration et de mise en œuvre de stratégies et législations en matière d'aménagement et de gestion des pêcheries, d'accords de pêche et de protection des écosystèmes. Il est notamment chargé des tâches suivantes :

- Définir le cadre de la gestion durable des pêches ;
- Définir une politique coordonnée d'aménagement des zones côtières ;
- Faciliter et impulser la gestion durable des pêcheries d'intérêt commun ;
- Mettre en place un système commun de régulation de l'accès et d'allocation des droits de pêche pour les pêcheries d'intérêt commun ;
- Elaborer et mettre en œuvre les principes d'une gestion efficace, équitable et transparente de la capacité de la pêche dans la région de la CSRP ;
- Harmoniser les politiques de pêche en matières d'exploration, d'exploitation, de gestion et de conservation des ressources halieutiques ;
- Promouvoir la mise en place d'une politique coordonnée et harmonisée de régulation de l'accès et d'allocation des droits de pêche ;
- Promouvoir la mise en place d'un régime commun d'accès pour la pêche étrangère dans le moyen terme.
- Conseiller les Etats Membres sur les politiques en matière d'accords de pêche équitables et compatibles avec une exploitation durable des stocks ;
- Instaurer un système concerté de négociation des accords de pêche ;
- Renforcer les capacités de négociation et d'organisation des Etats
- Aider les Etats Membres à adopter des stratégies communes dans les instances internationales ;
- Renforcer la collaboration entre la CSRP et les institutions nationales intervenant dans la pêche, et développer la coopération entre la CSRP et les organisations régionales et sous régionales spécialisées dans l'aménagement des pêcheries (notamment l'ICCAT, le COPACE, la Conférence ministérielle sur la coopération halieutique entre Etats africains riverains de l'océan Atlantique, le COREP et les organisations internationales (la FAO, l'OMC etc., et les Organisations Non Gouvernementales (UICN, WWF, etc.) dans le domaine halieutique.
- Veiller à la mise en œuvre du Plan d'action Stratégique pour renforcer la cohérence globale des interventions, regrouper les ressources disponibles, valoriser les compétences régionales, favoriser les échanges d'expériences, développer les actions de recherche, de formation, de communication et de plaidoyer afin de promouvoir une dynamique de développement durable de la zone côtière et marine ouest africaine au bénéfice des sociétés.
- Coordonner le processus de la mise à jour du Plan d'Actions Stratégiques.
- Promouvoir les arrangements institutionnels et les instruments juridiques nécessaires à l'aménagement des pêcheries de la CSRP ;

- Adapter les instruments juridiques de la CSRP à une politique concertée d'aménagement des pêcheries en tenant compte de l'évolution des exigences internationales en matière de gestion des ressources halieutiques ainsi que des exigences de l'aménagement des pêcheries d'intérêt commun ;
- Renforcer le cadre institutionnel existant pour promouvoir la gestion des pêcheries d'intérêt commun ;
- Poursuivre l'harmonisation des législations sur la pêche ou d'intérêt pour la pêche des Etats membres, surtout en matière d'allocation de droits d'accès et des conditions techniques (engin, taille ou poids minimal, zones, etc.) ;
- Entreprendre une harmonisation des législations en matière d'affrètement, et d'octroi du pavillon, de plan d'aménagement des pêcheries et de mesures de conservation des ressources halieutiques ;
- Vulgariser le code de conduite pour une pêche responsable et les instruments internationaux afférents à la gestion des pêches (Plan d'action international pour la gestion des capacités de pêche ; Plan d'action international visant à prévenir, à contrecarrer et à éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée ; etc.) ;
- Elaborer et exécuter un programme permanent de communication et de sensibilisation sur les mesures de conservation des ressources halieutiques et d'aménagement des pêcheries et faire de sorte que les lois, règlements et autres normes juridiques soient diffusés par les moyens les plus appropriés aux professionnels ;
- Promouvoir la protection des droits des pêcheurs particulièrement ceux qui pratiquent la pêche de subsistance ;

2 Département Recherche et Systèmes d'Information

Le Département Recherche et Systèmes d'Information est en charge de la coordination des activités de recherche sur les pêcheries d'intérêt commun, les stocks partagés ainsi que les écosystèmes. Il veille au développement de l'excellence scientifique, à la structuration de l'expertise de la CSRP et assure la mise en place et la gestion des bases de données complètes et structurées intégrant toutes les informations liées à la pêche (informations statistiques, biologiques, économiques et océanographiques) avec les activités suivantes :

Recherche

- Coordonner la production des connaissances et animer les recherches dans le domaine d'activités de la CSRP ;
- Appuyer les stratégies et orientations du Secrétariat Permanent et aider à la prise de décision ;
- Constituer un dispositif de recherche pertinent et coordonné dans le domaine d'intervention de la Commission ;
- Veiller au renforcement de l'organisation du partenariat scientifique et économique de la Commission ;
- Concevoir et mettre en œuvre une politique de recherche et définir son organisation au sein de la Commission ;
- Assurer l'interface entre la CSRP, les institutions de recherche et la communauté des chercheurs et des universitaires ;

- Renforcer la diffusion des connaissances en matière de pêche par l'organisation et l'accueil de colloques et de journées d'étude ;
- Assurer une veille d'information scientifique sur les domaines d'intervention de la CSRP ;
- Promouvoir une coordination effective des efforts nationaux entrepris en matière de recherche sur les pêcheries d'intérêt commun et leur aménagement ;
- Assurer le suivi de l'état et de la dynamique des ressources concernées et des pêcheries correspondantes ;
- Promouvoir des évaluations périodiques des stocks partagés ;
- Identifier les écosystèmes d'importance pour les pêcheries d'intérêt commun de la CSRP ;
- Renforcer les capacités nationales dans le domaine de la recherche.

Systèmes d'Information

- Renforcer le cadre de collaboration entre les institutions de recherche pour la mise en place de programmes conjoints d'évaluation des ressources partagées ;
- Exploiter les données existantes dans les différentes institutions de recherche et autres structures sous-régionales.
- Encourager la coopération sous-régionale, régionale et internationale en matière de traitement et d'analyse des données ;
- Réaliser de façon périodique des rencontres d'évaluation du système d'information avec toutes les parties prenantes ;
- Aider à l'amélioration des techniques et méthodes de collecte et de traitement de l'information dans les pays membres de la CSRP ;
- Etablir des conventions et des protocoles de coopération en matière de recherche scientifique marine avec les organismes coopération.

3 Département Suivi, Contrôle et Surveillance

Le Département Suivi, Contrôle et Surveillance a pour rôle d'assurer l'organisation et le suivi de la surveillance des pêches. A ce titre, il veille à adapter le système SCS au besoin de la gestion coordonnée des pêcheries de la région couverte par la CSRP. Sur le plan général ses activités sont les suivantes :

- Renforcer la coopération avec les structures nationales de suivi, de contrôle et de surveillance des pêches ;
- Planifier les opérations de surveillance sous régionales ;
- Organiser et suivre les opérations ;
- Organiser des débriefings et rédiger des comptes rendus ;
- Suivre le dossier et programme VMS ;
- Assurer la direction et la coordination des moyens des différentes administrations en matière de surveillance des pêches ;
- Suivre l'évolution apportée aux règles internationales et communautaires d'organisation de la surveillance des pêches ;

- Assurer la formation des personnels des Etats Membres en matière d'organisation et de conduite de missions de surveillance nautique surveillance ;
- Promouvoir l'implantation dans chaque Etat d'un nombre suffisant de stations de surveillance côtière et un système de surveillance par satellite ;
- Renforcer la coopération avec les structures nationales de suivi, de contrôle et de surveillance des pêches ;
- Promouvoir la mise en place et /ou l'amélioration des structures nationales de suivi, de contrôle et de surveillance des pêches ;
- Veiller à l'application effective du marquage des navires suivant les spécifications de la FAO ;
- Assurer le renforcement de capacités par un programme de formation des agents nationaux;
- Actualiser et mettre en application la convention relative à la coopération sous régionale dans l'exercice du droit de poursuite maritime ;
- Assister les Etats Membres à mettre en place des registres nationaux des navires de pêche ;
- Etablir un registre sous-régional des navires de pêche en activité dans les eaux maritimes relevant des Etats de la CSRP et le mettre à jour régulièrement ;
- Préparer les évolutions futures des équipements en fonction des nouvelles technologies émergentes.

4 Service Administratif et Financier

Le Service Administratif et Financier assure la gestion budgétaire, la gestion du personnel et l'administration générale de la Commission. Il est chargé globalement de :

- Assurer la gestion administrative et financière de la CSRP ;
- Préparer le budget de la CSRP et suivre son exécution ;
- Tenir à jour les livres comptables, la comptabilité générale et analytique ;
- S'assurer de l'établissement régulier et de la présentation sous forme normalisée des documents comptables légaux : bilans annuels, compte de résultats, état de contrôle budgétaire et toutes informations ponctuelles demandées par le Secrétariat Permanent (situations mensuelles, trimestrielles...) ;
- Assurer la saisie et l'édition du budget conformément aux instructions du Secrétariat Permanent ;
- Préparer le rapport financier aux bailleurs de fonds conformément aux conventions de financement
- Assister le Secrétaire Permanent dans tous domaines liés à la recherche de financement et à leur gestion auprès des bailleurs ;
- Appliquer la politique sociale de la CSRP ;
- Assurer la gestion prévisionnelle des emplois et compétences de la CSRP ;
- Veiller à l'application correcte des dispositions du statut particulier du personnel et des règles de rémunération de la CSRP ;
- Rédiger tous actes administratifs relatifs au personnel ;
- Tenir et mettre à jour les dossiers du personnel ;

- Préparer les états de salaire et tous les états de rémunérations dues au personnel ;
- Appliquer la mise en œuvre des mesures disciplinaires ;
- Mettre en place les outils de gestion des ressources humaines que sont les fiches de poste, les grilles de compétence... ;
- Assurer l'entretien du patrimoine mobilier et immobilier de la Commission ;
- Mettre en place un système d'évaluation des performances des agents de la Commission ;
- Assister la Commission dans ses relations avec les services financiers et fiscaux de l'Etat ainsi qu'avec les institutions bancaires partenaires de la Commission.

5 Service Communication et Relations Publiques

Le Service Communication et Relations Publiques assure la présentation de la CSRP et de ses activités au grand public et gère le fond documentaire de la CSRP. Il est chargé globalement de :

- Développer et mettre en place une stratégie de communication et information concernant les activités de la CSRP ;
- Etablir et maintenir un centre de documentation sous-régional ;
- Collecter et traiter l'information scientifique et technique (sous diverses formes) dans le domaine Halieutique;
- Organiser la production régulière de matériel d'information sous format approprié (impression, appui électronique) ;
- Veiller à la conservation et la bonne gestion du fond documentaire de la CSRP ;
- Organiser, de manière satisfaisante, l'accès aux données ;
- Faciliter l'appropriation par les professionnels de l'information traitée et son utilisation dans le cadre des structures de concertation pour une gestion durable de la ressource ;